L'amiral Lanxade assure que l'armée française n'a pas combattu aux côtés des Hutus au Rwanda

L'ancien chef d'état-major a été entendu par la Mission parlementaire d'information

Entendu, mercredi 6 mai, par les députés de la Mission d'information sur le Rwanda, présidée par Paul Quilès, l'amiral Jacques Lanxade, ancien chef d'état-major des armées, a réfuté les accusations portées contre l'action de la France aux côtés du pouvoir hutu rwandais de 1990 à 1994. Il a défendu le rôle de l'armée française, soulignant qu'elle avait strictement appliqué les ordres du pouvoir politique.

L'AMIRAL Jacques Lanxade, entendu par la Mission d'information sur le Rwanda, a démenti, mercredi 6 mai, toutes les accusations portées contre l'armée française, engagée au pays des Mille Collines de 1990 à 1994, et a insisté sur le fait que les instructions du pouvoir politique avaient été parfaitement respectées. Chef d'état-major particulier du président Mitterrand en 1990, au début de la guerre rwandaise, puis chef d'état-major des armées de 1991 à 1995, l'amiral Lanxade a dirigé les trois opérations militaires au Rwanda, « Noroît », « Amaryllis » et « Turquoise ». Il a estimé que «la France n'a pas à rougir du rôle qu'elle a joué », et que les « soupçons » qui pèsent sur elle sont d'une « extrême injustice ».

Son audition par les parlementaires chargés de faire la lumière sur le rôle de la France au Rwanda a été marquée, comme la veille celle du ministre des affaires étrangères Hubert Védrine, par une farouche défense de la ligne officielle française. Les affirmations déterminées de l'amiral Lanxade n'ont toutefois pas toujours été suivies de questions permettant les éclaircissements qu'on pouvait attendre.

«Il n'y a eu aucune participation de militaires français aux côtés des Forces armées rwandaises (FAR) dans les combats» contre les rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), a indiqué Jacques Lanxade. Aucune question précise n'a été posée sur les récits évoquant des Français servant des pièces d'artillerie, pilotant des hélicoptères, donnant des instructions aux officiers rwandais, ni sur les officiers français qui se sont succédé

comme « conseillers » du président Habyarimana et sont soupçonnés d'avoir commandé dans l'ombre les forces rwandaises. L'amiral a admis que « oui », il y avait des Français portant l'uniforme des FAR, mais a affirmé que c'était pour « protéger leur identité ». Ces Français, note-t-on toutefois, étaient les seuls Blancs de l'armée rwandaise.

Relatant les premiers jours de la guerre, en octobre 1990, l'amiral Lanxade a précisé que « la décision de déployer une compagnie à Kigali a été prise avant la nuit du 4 au 5 octobre », lorsque des fusillades ont éclaté dans la capitale rwandaise. « La décision a précédé » ces incidents, a-t-il dit, sans préciser comment son propos doit être interprété. La décision de François Mitterrand a-t-elle été prise avant l'attaque du FPR dans le nord du Rwanda, le 1er octobre, ou entre cette offensive et les incidents de Kigali, entre le 2 et le 4 octobre?

« UN DOUTE » PERSISTE

Sur ces fusillades qui, selon des observateurs, auraient été une manipulation - des tirs en l'air - de l'armée rwandaise afin d'obtenir un engagement français, l'amiral Lanxade a reconnu qu'« un doute [persiste] sur la nature et l'origine des incidents », ajoutant qu'« il y a eu des tirs contre les forces françaises ». Aucun député n'a fait préciser à l'amiral s'il avait des preuves d'une manipulation. Si cette thèse a été retenue par Paris, cela signifierait pourtant que le FPR n'a pas attaqué Kigali ce jour-là et que les alliés hutus de la France ont ouvert le feu sur des soldats français.

L'amiral Lanxade a par ailleurs confirmé les motivations de François Mitterrand pour lancer l'opération « Noroît ». « Il estimait que l'attaque du FPR était une tentative de déstabilisation d'une zone d'Afrique francophone » et « qu'il convenait de s'y opposer ». Il a insisté, comme Hubert Védrine, sur la contrepartie qui était exigée du président Habyarimana: l'ouverture du pouvoir à l'opposition.

Sur l'opération « Amaryllis »,

les évacuer. » Aucune précision ne lui a été demandée sur l'identité des Rwandais évacués, la France étant accusée d'avoir exfiltré des extrémistes hutus et abandonné le personnel tutsi de l'ambassade à une mort certaine.

L'amiral Lanxade a, d'autre part, affirmé que les deux gendarmes français et l'épouse de l'un d'eux tués à Kigali le 8 avril 1994 « avaient été assassinés par le FPR ». La thèse n'est pas nouvelle en France, mais

Un officier affirme n'avoir pas eu connaissance de la préparation des massacres

Le colonel Bernard Cussac, en poste à l'ambassade de France à Kigali de 1991 à 1994, a affirmé, lors de son audition mercredi par la Mission d'information, que « ce fameux fax [du 11 janvier 1994], adressé par le général Dallaire à l'ONU, faisant état d'un plan d'extermination [des Tutsis] dont il aurait informé les ambassadeurs de France, de Belgique et des Etats-Unis », n'aurait pas été communiqué à la France. Le colonel a déclaré que l'ambassadeur, Jean-Philippe Marlaud, ne lui a « pas répercuté cette information ». « J'en conclus, compte tenu des relations que j'entretenais avec M. Marlaud, qu'il n'a pas été destinataire de l'information. » M. Marlaud doit être entendu prochainement par les députés. Concernant les interrogatoires de prisonniers auxquels auraient assisté des soldats français, le colonel Cussac a précisé que c'est lui seul, « et personne d'autre », qui a « rencontré des prisonniers ». Il a expliqué que ses visites les protégeaient, car l'armée rwandaise ne pouvait plus les éliminer après son passage.

menée durant la première semaine du génocide, l'amiral Lanxade n'a pas éclairci les points obscurs. « "Amaryllis" fut une opération très brève montée en priorité pour évacuer nos ressortissants, a-t-il déclaré. En ce qui concerne les Rwandais, l'ambassadeur avait recueilli des gens dont il estimait que la vie était menacée. Nous avons reçu l'ordre de

il n'y eut aucune enquête officielle afin d'identifier les coupables. La Mission d'information n'a pas demandé quelles étaient les preuves appuyant cette accusation.

Concernant la fin du génocide et l'opération « Turquoise », Jacques Lanxade a insisté sur le caractère « strictement humanitaire » de l'intervention et sur la solitude de la France, qu'aucune autre puissance occidentale n'a soutenue pour stopper les massacres. Il a reconnu que les soldats avaient « échangé des tirs » avec le FPR dans la région de Kibuye et a relaté un deuxième incident violent à la frontière, entre Gisenyi et Goma, mais a ajouté que le mouvement rebelle « a compris qu'il n'était pas dans son intérêt d'affronter les troupes françaises ».

Aucune question n'a enfin été posée au commandant de l'armée sur les tonnes d'armes livrées au Rwanda de 1990 à 1994, et sur les éventuelles livraisons d'armes pendant le génocide. Des témoins français et belges affirment avoir vu des caisses d'armes et de munitions sortir des avions d'« Amaryllis » à Kigali et des avions de « Turquoise » à Goma pour être livrées aux Forces armées rwandaises.

Rémy Ourdan

Kofi Annan vivement critiqué par les rescapés du génocide

LE SECRÉTAIRE général des Nations unies, Kofi Annan, était attendu jeudi 7 mai à Kigali, dans le cadre d'une tournée africaine au terme de laquelle il aura visité une dizaine de pays. L'association des rescapés du génocide de 1984, Ibuka, dans une lettre ouverte adressée à Kofi Annan et diffusée mercredi, accuse les Nations unies de porter « la lourde responsabilité » du génocide. « La décision de l'ONU de retirer ses forces au début du génocide fut un acte malheureux et lourd de conséquences. Cet acte est considéré comme un délit de non-assistance au peuple en danger, dont vous-même et l'organisation que vous dirigez portez la lourde responsabilité », estime la lettre

« En réalité, votre organisation n'a pas montré seulement de l'indifférence, mais elle a décidé froidement d'abandonner tout un peuple à la mort », souligne Ibuka, rappelant que « le personnel local des agences de l'ONU œuvrant au Rwanda a été abandonné et fut massacré ». Ibuka accuse l'ONU de n'avoir pas empêché le massacre de « plus de 3 000 personnes sans défense, le 11 avril 1994, à Nyanza-Kicukiro », où M. Annan doit déposer une gerbe vendredi.

La France est indirectement visée par l'association. «L'ONU, en cautionnant l'opération «Turquoise», a aussi cautionné le massacre de milliers de gens dans les préfectures de Kibuye, Cyangugu et Gikongoro», écrit Ibuka. L'association estime, par ailleurs, que les propos de Kofi Annan selon lesquels il ne regrette rien de ce qu'a fait l'ONU au Rwanda en 1994 constituent « une insulte à la mémoire » des victimes.

Au Etats-Unis, des membres du Congrès ont critiqué le département d'Etat pour son refus, mardi, de témoigner sur le génocide au Rwanda. Selon Human Rights Watch, organisation de défense des droits de l'homme basée à New York, la décision de limiter le déploiement des forces de l'ONU au Rwanda était en partie dictée par des considérations budgétaires des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. – (AFP.)